INITIALES DU MAIRE
KP
INITIALES DU GREFFIER

No de résolution ou annotation

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de La Prairie tenue en la salle du conseil de l'hôtel de ville, le **jeudi 22 décembre 2022** à compter de **8 h**, procédant suivant convocation du maire, monsieur Frédéric Galantai.

À laquelle sont présents :
Monsieur Frédéric Galantai, maire
Monsieur Vincent Noël, conseiller
Monsieur Patrick Dion, conseiller
Madame Karine Laroche, conseillère
Madame Marie Eve Plante-Hébert, conseillère
Madame Sylvie Major, conseillère
Madame Julie Simoneau, conseillère
Madame Paule Fontaine, conseillère
Monsieur Denis Girard, conseiller

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence du maire, monsieur Frédéric Galantai.

Sont également présentes :
Madame Nathalie Leclaire, directrice générale
Maître Karine Patton, greffière

ORDRE DU JOUR

1. Période de questions.

2. Adoption de l'ordre du jour.

3. Adoption du Règlement 1502-M décrétant les taxes et compensations pour l'année 2023.

4. Approbation d'une liste de comptes et salaires.

5. Mesures disciplinaires à l'égard d'un employé.

6. Mesures disciplinaires à l'égard d'un employé.

7. Mesures disciplinaires à l'égard d'un employé.

8. Renouvellement du portefeuille d'assurances 2022-2023.

9. Période d'intervention des membres du conseil.

10. Période de questions.

11. Levée de la séance.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

Formules Municipales - No 4614A-MG

2022-12-422

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Karine Laroche
APPUYÉ DE : madame Julie Simoneau
et résolu unanimement :

QUE l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

2022-12-423

ADOPTION DU RÈGLEMENT 1502-M DÉCRÉTANT LES TAXES ET COMPENSATIONS POUR L'ANNÉE 2023

ATTENDU la présentation et le dépôt du projet de règlement lors de la séance extraordinaire tenue le 19 décembre 2022 à 19h30;

ATTENDU l'avis de motion 2022-30 donné lors de la même séance;

ATTENDU que ce projet de règlement a pour objet de fixer les taux de taxes foncières générales, pour l'année 2023, selon les catégories d'immeubles ainsi que de fixer le tarif de différents biens, services et activités, le tout en vertu de la *Loi sur la fiscalité municipale*;

ATTENDU que tous les membres du Conseil présents déclarent avoir lu le règlement faisant l'objet des présentes et renoncent à sa lecture;

ATTENDU que l'objet du présent règlement a été lu à voix haute;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Vincent Noël
et résolu à la majorité :

D'ADOPTER le règlement suivant :

RÈGLEMENT 1502-M

DÉCRÉTANT LES TAXES ET COMPENSATIONS
POUR L'ANNÉE 2023

Le vote est demandé.

Le président appelle le vote.

ONT VOTÉ EN FAVEUR	ONT VOTÉ CONTRE
Patrick Dion	Paule Fontaine
Karine Laroche	Marie Eve Plante-Hébert
Vincent Noël	
Julie Simoneau	
Denis Girard	
Sylvie Major	

Monsieur le président Frédéric Galantai ne vote pas.

En faveur : 6 Contre : 2

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

2022-12-424

APPROBATION D'UNE LISTE DE COMPTES ET SALAIRES

ATTENDU le document produit par les Services administratifs et financiers en date du 19 décembre 2022 et déposé lors de la présente séance pour être conservé aux archives de la Ville;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Sylvie Major
APPUYÉ DE : monsieur Denis Girard
et résolu unanimement :

D'APPROUVER les dépenses au montant de 917 137,23 $ pour les activités financières, de 1 360 466,26 $ pour les activités d'investissement et de 848 881,65 $ pour les salaires.

D'AUTORISER le trésorier à effectuer le paiement de ces dépenses à qui de droit, sa confirmation de disponibilité de crédits budgétaires ayant été émise.

ADOPTÉE

Sur proposition de madame Marie Eve Plante-Hébert, la séance est suspendue à 8 h 07. À la reprise de la séance, à 8 h 13, les mêmes membres du conseil sont toujours présents.

2022-12-425

MESURES DISCIPLINAIRES À L'ÉGARD D'UN EMPLOYÉ

ATTENDU que l'employé portant le numéro 127 a fait preuve d'un comportement répréhensible;

ATTENDU qu'il y a lieu de prendre des mesures afin d'éviter qu'un tel comportement ne se reproduise;

ATTENDU le rapport de la directrice du Service des ressources humaines du 8 décembre 2022;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Vincent Noël
et résolu à la majorité :

D'ENTÉRINER la suspension de deux mois sans solde, débutant le 23 décembre 2022, imposée à l'employé portant le numéro 127.

Le vote est demandé.

Le président appelle le vote.

Formules Municipales - No 4614A-MG

ONT VOTÉ EN FAVEUR	ONT VOTÉ CONTRE
Karine Laroche	Paule Fontaine
Vincent Noël	Marie Eve Plante-Hébert
Julie Simoneau	Denis Girard
Sylvie Major	Patrick Dion

Monsieur le président Frédéric Galantai vote en faveur.

En faveur : 5 Contre : 4

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

2022-12-426

MESURES DISCIPLINAIRES À L'ÉGARD D'UN EMPLOYÉ

ATTENDU que l'employé portant le numéro 129 a fait preuve d'un comportement répréhensible;

ATTENDU qu'il y a lieu de prendre des mesures afin d'éviter qu'un tel comportement ne se reproduise;

ATTENDU le rapport de la directrice du Service des ressources humaines du 8 décembre 2022;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Sylvie Major
et résolu à la majorité :

D'ENTÉRINER la suspension de deux semaines de travail sans solde imposée à l'employé portant le numéro 129 et dont les journées seront identifiées par le directeur du service.

Le vote est demandé.

Le président appelle le vote.

ONT VOTÉ EN FAVEUR	ONT VOTÉ CONTRE
Karine Laroche	Paule Fontaine
Vincent Noël	Marie Eve Plante-Hébert
Julie Simoneau	Denis Girard
Sylvie Major	
Patrick Dion	

Monsieur le président Frédéric Galantai ne vote pas.

En faveur : 5 Contre : 3

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

2022-12-427

MESURES DISCIPLINAIRES À L'ÉGARD D'UN EMPLOYÉ

ATTENDU que l'employé portant le numéro 1483 a fait preuve d'un comportement répréhensible;

ATTENDU qu'il y a lieu de prendre des mesures afin d'éviter qu'un tel comportement ne se reproduise;

ATTENDU le rapport de la directrice du Service des ressources humaines du 8 décembre 2022;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Vincent Noël
et résolu à la majorité :

D'ENTÉRINER la suspension de deux mois sans solde, débutant le 23 décembre 2022, imposée à l'employé portant le numéro 1483.

Le vote est demandé.

Le président appelle le vote.

ONT VOTÉ EN FAVEUR	ONT VOTÉ CONTRE
Karine Laroche	Paule Fontaine
Vincent Noël	Marie Eve Plante-Hébert
Julie Simoneau	Denis Girard
Sylvie Major	Patrick Dion

Monsieur le président Frédéric Galantai vote en faveur.

En faveur : 5 Contre : 4

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

2022-12-428

RENOUVELLEMENT DU PORTEFEUILLE D'ASSURANCES 2022-2023

ATTENDU que les assurances dommages aux biens, bris d'équipement, délits et automobiles venaient à échéance le 1er décembre 2022;

ATTENDU que le renouvellement pour le terme 2022-2023 s'est effectué conformément à la *Loi sur les cités et villes*, par l'entremise de la firme FIDEMA groupe conseils inc., suivant le mandat confié par les 18 municipalités membres du Regroupement de l'UMQ Varennes-Sainte-Julie;

ATTENDU les recommandations de la firme FIDEMA groupe conseils inc. suite à l'étude des primes de renouvellement déposées;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Sylvie Major
APPUYÉ DE : monsieur Vincent Noël
et résolu unanimement :

QUE la Ville renouvelle son portefeuille d'assurances des blocs A et C 2022-2023 auprès de Beneva pour l'assurance dommages aux biens, bris d'équipement et délits, et auprès de BFL Canada pour l'assurance automobile des propriétaires.

D'AUTORISER le paiement à Beneva d'une somme de **116 224,52 $** représentant la prime, taxes incluses, pour l'assurance dommages aux biens, bris d'équipement et délits.

D'AUTORISER le paiement à BFL Canada d'une somme de **36 633,00 $** représentant la prime, taxes incluses, pour l'assurance automobile des propriétaires.

D'AUTORISER le versement à l'Union des municipalités du Québec d'une somme de **26 737,49 $**, représentant la quote-part du fonds de garantie collectif de l'assurance des biens attribuée à la Ville dans le cadre du regroupement Varennes/Sainte-Julie;

La confirmation de disponibilité de crédits budgétaires du trésorier a été émise.

ADOPTÉE

PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL

Il est tenu une période au cours de laquelle les membres du Conseil interviennent à tour de rôle s'ils le désirent.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

2022-12-429

LEVÉE DE LA SÉANCE

À 8 h 24

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Paule Fontaine
APPUYÉ DE : madame Marie Eve Plante-Hébert
et résolu unanimement :

QUE la séance soit et est levée.

ADOPTÉE

KPo

M. Frédéric Galantai, maire | **Me Karine Patton, greffière**